

Les organisations de producteurs

.....

**PARTENAIRES ET ACTRICES D'UNE TRANSITION
JUSTE ET DURABLE DES SYSTÈMES AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES**



Une prise de position cohérente et stratégique

La transition des systèmes agricoles et alimentaires représente un défi majeur de l'agenda global de développement durable. Après des améliorations notables au début du millénaire, la sous-alimentation reste à un niveau élevé depuis 2021. Les phénomènes à l'origine des trois conventions de Rio sur le Climat, la Biodiversité et la Désertification accroissent la vulnérabilité des exploitations familiales. Dans ce contexte, **l'AFD réitère l'importance du soutien aux organisations de producteurs et productrices (OP)** qui les fédèrent et contribuent à une **transition résiliente et juste des systèmes agricoles et alimentaires**.

Cet engagement participe à la mise en œuvre des **orientations de la politique de solidarité internationale et de**

l'aide publique au développement fixées par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en 2023. Ce positionnement est aligné avec les objectifs stratégiques 100 % ODD de l'AFD qui portent une attention particulière à l'aspect transformationnel des projets par une **mobilisation** appropriée des ressources financières et des acteurs pertinents. Concrètement, l'accompagnement des OP soutient trois orientations stratégiques fortes de l'AFD : **lien social et lutte contre les inégalités** (concertations au niveau des territoires et inclusion des producteurs les plus vulnérables) ; **planète** (restauration et préservation des espaces naturels, adaptation et atténuation) ; **institutions, citoyens et démocratie** (participation des agriculteurs aux processus de décision).

Le cadre d'intervention sectoriel sur l'agriculture, le développement rural et la biodiversité du groupe AFD¹



Un document d'orientation reposant sur trois principes opérationnels :

- Une approche différenciée et adaptée à chaque contexte
- La priorisation des populations vulnérables sur les plans économiques, social et environnemental
- La prise en compte systématique des enjeux liés au climat et à la biodiversité

Il se décline en trois axes d'intervention :

- Contribuer aux **transitions productives et écologiques**
- Soutenir des **territoires ruraux solidaires, inclusifs et résilients**
- Promouvoir des **institutions et des politiques favorables aux transitions écologiques, productives et territoriales**

¹AFD, 2022, *Agriculture, développement rural, biodiversité, Cadre d'intervention sectoriel*, 63 p.

Agricultures familiales et transitions des systèmes agricoles et alimentaires

La performance et la durabilité des **systèmes agricoles et alimentaires** contribuent aux équilibres environnementaux et sociaux de la planète. La transformation des systèmes de production est essentielle pour faire face aux enjeux de développement durable. Elle doit, en priorité, passer par les exploitations agricoles familiales qui, compte tenu de leur poids socio-économique², soutiennent les dynamiques territoriales et la protection des ressources naturelles. Les exploitations agricoles familiales performantes contribuent à la vitalité des territoires ruraux tout en donnant des opportunités d'emploi et de revenus notamment pour les jeunes et les femmes. Cette place à la fois centrale et fragile des **exploitations agricoles familiales** dans les systèmes ruraux justifie leur soutien³.

Alors que l'atomisation des exploitations restreint leur efficacité, leur regroupement sous différentes formes d'organisation renforce leurs **impacts**.

Le **Sommet sur les systèmes alimentaires** organisé par les Nations-Unies en 2021 a mis en avant le rôle clé des organisations de producteurs et de productrices (OP) pour la transformation des systèmes alimentaires. Fin 2024, les Conférences des parties (**COP**) des trois Conventions de Rio (UNFCCC⁴, UNCBD⁵, UNCCD⁶) **sur le Climat, la Biodiversité et la Désertification** ont été l'occasion de rappeler l'importance de la transition des **systèmes agricoles et alimentaires et des OP pour répondre à ces enjeux globaux**.

Des organisations qui rendent service à leurs membres et les représentent à différentes échelles

Face à l'ampleur des risques globaux (insécurité alimentaire, changement climatique, effondrement de la biodiversité, dégradation des terres) auxquels elles doivent faire face, les exploitations familiales⁷ peuvent compter sur l'offre multiforme des OP⁸ pour :

- 1. Une meilleure insertion dans les filières agricoles et d'élevage** : fourniture de biens et services en amont de la production y compris le conseil et la formation ; collecte, commercialisation et transformation pour une mise en marché de produits de qualité et mieux valorisés ;
- 2. Le développement économique durable des territoires ruraux** par la diffusion d'innovations et le renforcement du lien social y compris en situation de crise ou de conflit (Afdi, 2024⁹) ;

- 3. Une représentation essentielle dans le dialogue de politiques publiques** à différentes échelles (locale, nationale, régionale et internationale).

Depuis l'émergence d'organisations rurales autonomes pour faire face aux sécheresses au Sahel dans les années 70 ou la création de coopératives au sein de filières agricoles administrées par l'État, le contexte économique et institutionnel de l'agriculture dans les pays d'intervention de l'AFD a connu de profonds changements : désengagement de l'État et privatisations, libéralisation des marchés ; mais aussi démocratisation et décentralisation. Ainsi, depuis les années 2000, la montée en puissance des OP est notable.

² 90 % des exploitations agricoles dans le monde reposent sur une organisation familiale. Elles produisent plus de 80 % des denrées alimentaires [cf. FAO-FIDA, n.d., Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, 2019-2028 (DNUAF)].

³ AFD 2014, *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*, A Savoir n° 28, 200 p.

⁴ Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

⁵ Convention des Nations unies sur la diversité biologique

⁶ Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification

⁷ Wampfler B. (coord.), 2023, *Étude de la contribution de l'accompagnement de Fert aux changements dans les exploitations agricoles familiales et les organisations de producteurs*, FERT-AFD-Montpellier SupAgro, 62 p.

⁸ Cf. également les domaines thématiques stratégiques (Rapport de la huitième réunion mondiale du forum paysan au FIDA)

⁹ Afdi, 2024. *Les organisations paysannes et la résilience en Afrique de l'ouest et au Sahel*.

Elles sont structurées de manière **plus ou moins formelles** (coopératives, groupements, associations, réseaux sociaux...). Elles se distinguent des organisations non gouvernementales, des institutions financières mutualistes locales, des entreprises privées commerciales ou des collectivités territoriales qui assurent des services parfois similaires mais sans la même proximité ou représentativité.

Implantées et organisées selon des formes diverses, les OP ont pu permettre à certaines exploitations de saisir les opportunités offertes par la libéralisation des marchés. Les OP **pallient également les défaillances de marché** (désorganisation de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits, raréfaction et renchérissement du crédit, instabilité des prix, fortes concurrences pour

l'approvisionnement des marchés à l'exportation et des marchés nationaux), en particulier pour les petits producteurs. De plus, le désengagement de l'État et le manque de ressources des collectivités territoriales limitant la disponibilité des infrastructures et des services d'appui (information, formation, conseil), les exploitations agricoles peuvent bénéficier de la **fourniture par leurs OP de biens et services d'intérêt général** comme l'éducation (et l'alphabétisation), la santé (nutrition), la formation et le conseil (notamment sur les pratiques agroécologiques). Enfin, face à la faible diversification de l'économie rurale, à la dégradation des conditions de production et à la raréfaction des ressources qui induisent une précarité alimentaire et l'accentuation des processus migratoires, les OP peuvent contribuer à **l'inclusion des plus vulnérables**.

Les organisations de producteurs :

« Organisations professionnelles autonomes de type coopératif regroupant des petits exploitants, des agriculteurs familiaux et des producteurs ruraux, y compris des pasteurs, des pêcheurs artisanaux, des paysans sans terre et des peuples autochtones, structurées au-delà du niveau de base ou des communautés, au niveau local, national, régional ou mondial, sur la base d'un produit ou d'un territoire. Cette définition inclut toutes les formes d'associations, de coopératives, d'unions et de fédérations de producteurs. » (FIDA, 2018¹⁰)

Par exemple, **les OP ont joué des rôles « inédits » lors de la pandémie de Covid-19** (FIDA, 2022¹¹). Par leur proximité, elles ont mené des activités d'ordre sanitaire et canalisé les transferts financiers dans les situations d'urgence. Souvent, les OP ont également participé aux systèmes d'information et promu des solutions innovantes afin d'écouler les produits (circuits courts) et de faire face aux problèmes d'approvisionnement (stockage). Pour ces raisons, le maintien d'un tissu d'OP généralistes – comme les coopératives à vocation territoriale – apparaît comme un facteur crucial de résilience en milieu rural, en complément des OP spécialisées dans les filières.

Or, dans un contexte de financiarisation croissante de l'économie agricole, de réduction des subventions et de développement des firmes, des tensions et, parfois, des conflits sont susceptibles de remettre en cause la durabilité de l'agriculture familiale. Ceux-ci sont liés à l'accès aux ressources (foncier, eau, semences, investissements, etc.), ou aux inégalités de représentation dans les poli-

tiques publiques ou de ciblage des soutiens. L'action des partenaires (entreprises des filières agricoles, investisseurs, décideurs publics ou chercheurs) peut contribuer à accentuer ces déséquilibres et, par **méconnaissance ou désintérêt**, privilégier des modèles agricoles excluant les exploitations agricoles familiales et les OP.

Le foisonnement d'organisations de base s'accompagne d'un mouvement de regroupement, plus ou moins important suivant les pays. Ce mouvement permet un **changement d'échelle dans l'action collective** et, souvent, l'élargissement de l'impact des activités des OP. Les unions, qui peuvent réunir groupements locaux, associations ou coopératives, s'organisent à l'échelle régionale et se rassemblent dans des fédérations plus larges au niveau national. En Afrique subsaharienne, des organisations fédératives se sont construites autour des principales filières ou services agricoles. Elles sont regroupées dans des coordinations, ou plateformes nationales, et peuvent être associées à d'autres acteurs au sein d'interprofessions.

¹⁰ FIDA, 2018, *Partenariat avec les organisations paysannes pour un développement efficace*, Note pratique, 35 p.

¹¹ FIDA, 2022, *Multiplicité des rôles des organisations paysannes et de producteurs face à la crise engendrée par le Covid-19*, FIDA-FO4ACP-UE, 100 p.

Depuis les années 2000, ce mouvement s'est poursuivi avec l'émergence de confédérations ou de réseaux internationaux¹². Plus récemment, ces réseaux ont rejoint des organisations globales, comme la Plateforme panafricaine des organisations paysannes et de producteurs agricoles (PAFO), la Via campesina ou l'Organisation mondiale des agriculteurs. L'ensemble, au sein de coalitions

élargies à la société civile, contribue à faire entendre la voix des agriculteurs dans les négociations commerciales et, plus largement, comme acteurs influents de l'économie politique internationale en lien avec les enjeux de transformation des systèmes alimentaires dans un contexte de changement climatique, d'effondrement de la biodiversité et de dégradation des terres.

Les OP, actrices des transitions agricoles et alimentaires justes et durables

L'insécurité alimentaire, modérée et grave a touché 2,3 milliards de personnes en 2023.

Dans de nombreux domaines, les « limites planétaires » sont dépassées et les changements d'affectation des sols comptent pour près d'un quart (24 %) des émissions de gaz à effet de serre. En retour, les changements climatiques affectent les systèmes alimentaires, touchant en particulier les acteurs les plus vulnérables, dont les agriculteurs et les agricultrices familiaux.

Plus que jamais, la transition des systèmes agricoles est essentielle pour la résilience et la réduction des inégalités.

Les OP sont des leviers efficaces et indispensables¹³ de cette nécessaire transformation.

Six grands leviers d'action, qui font écho aux 3 axes d'intervention sectoriels de l'AFD, sont identifiés :

1. La gestion durable des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, pâturages, etc.). Des actions collectives sont par exemple menées par les associations d'usagers d'eau dans les périmètres irrigués ou par les associations pastorales impliquées dans la gestion des pâturages ou des puits hydrauliques. Elles peuvent également concerner la préservation de la **biodiversité** à travers des programmes d'agroécologie ou d'agroforesterie, la gestion des espaces naturels ou du patrimoine génétique (semences de ferme ou races animales locales).

2. Les services à la production qui visent la performance durable des exploitations agricoles (approvisionnement en intrants, formation, conseil agricole et vétérinaire indépendant et innovant, conseil en gestion, services financiers,

crédits de campagne, sécurisation foncière, assurance agricole, informations sur les marchés et les prix, informations météorologiques, mise en commun d'équipements, travaux à façon...).

3. La structuration de chaînes de valeur agricole (collecte, stockage, transformation, contrôle qualité, commercialisation). Ces activités réduisent les asymétries d'information en défaveur des producteurs, renforcent leur pouvoir de négociation et réduisent les pertes alimentaires (contribuant à l'amélioration de la performance des exploitations et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

4. Le dialogue avec les autres parties-prenantes de l'écosystème rural pour négocier les conditions d'accès aux ressources ou de coexistence sur les territoires. Il concerne également la définition des règles d'échange, les prix, le partage de la valeur ajoutée (notamment au sein d'interprofessions).

5. L'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes pour lesquels des activités spécifiques sont développées (formation, accès au crédit...) renforçant à la fois leurs capacités métier et leur représentation dans la gouvernance des OP.

6. La représentation de la diversité des intérêts des agriculteurs et éleveurs familiaux dans les politiques publiques agricoles, alimentaires, environnementales, commerciales, territoriales, etc. Ce travail en réseau s'exerce à différentes échelles, du local à l'international pour prendre en compte les spécificités des agricultures familiales ainsi que leur rôle central dans le développement agricole et rural.

¹² Plusieurs réseaux sous-régionaux en Afrique (ROPPA-Afrique nourricière, réseau Billital Maroobé, APESS, Propac, Sacau, EAF...) en Asie (AFA) etc.

¹³ HLPE, 2019, *Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité*

alimentaire et la nutrition, Rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Les ODD, défis et opportunités pour les OP¹⁴



Prévalence de la pauvreté au niveau des populations rurales et **faiblesse des revenus agricoles** de leurs membres

Augmentation de la productivité agricole, des prix des produits agricoles, **diversification** des activités et des revenus

Gestion des revenus de transfert (soutiens agricoles, filets sociaux, aides alimentaires, paiement pour services écologiques, etc.)

Systèmes participatifs de garantie



Renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations dans la **gestion de services ruraux** en lien avec le bien-être **social et la transition des territoires** (alphabétisation, formation et éducation, prévention santé, éducation environnementale, gestion de l'eau et assainissement, agro-énergie, etc.)



Insécurité alimentaire

Accès aux **intrants « de transition »**

Intensification agroécologique
(innovation et conseil pour la transition agroécologique)



Accès des femmes à la terre

Renforcement du **rôle et de la participation des femmes** dans la **gestion de l'exploitation agricole** et les activités post-récolte (transformation, commercialisation...)

Place, participation et représentation
des femmes dans les organisations



Attractivité du métier d'agriculteur
(formation professionnelle, statuts, revenus, protection sociale)

Diversification des activités économiques rurales
en lien avec les chaînes de **valeur agricoles**
(agro-transformation, commercialisation, etc.)

Place des jeunes et participation dans les organisations

Accès à l'information et à la communication
ainsi qu'aux innovations technologiques

¹⁴ À partir de FAO-FIDA, *Les agricultures familiales en clé de voûte pour atteindre les ODD, Décennie des Nations-Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028*, www.fao.org/family-farming-decade, 28 p.



Diversification des marchés en lien avec le **développement des villes secondaires** et le développement d'une **demande alimentaire de qualité** (agro-transformation, circuits courts, aliments nutritionnels adaptés comme les farines infantiles, etc.)



Réduction des pertes post-récolte

Stockage, conservation et gestion de la commercialisation des produits alimentaires



Développement de l'**irrigation et gestion durable de la ressource en eau**

Adaptation des systèmes de culture, d'élevage et alimentaire **aux changements climatiques** (agroécologie, gestion des pertes alimentaires)

Gestion territoriale et bassins versants, **infrastructures adaptées** (épandage des crues, etc.)



Gestion durable des ressources naturelles

Production de semences de **variétés locales**

Transition agro-écologique

Déploiement de solutions fondées sur la nature (par exemple, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, etc.)

Sauvegarde des **savoir-faire locaux** et prise en compte du rôle des **peuples autochtones**



Utilité sociale et responsabilité sociétale des organisations de producteurs

Dialogue et concertation avec les collectivités territoriales et les pouvoirs publics sur **les politiques et investissements publics**

L'AFD et les OP

Le soutien aux OP s'inscrit en filigrane du cadre d'intervention sectoriel agriculture, développement rural et biodiversité de l'AFD (2022).

L'analyse d'un échantillon de projets financés par l'AFD depuis 2008, et dont la description succincte fait explicitement référence aux OP, montre que les principales priorités retenues visent l'accompagnement d'une dynamique sociale, l'amélioration des services à la production et la structuration des filières.

Ainsi, les OP sont parties prenantes des projets financés par l'AFD qui visent :

- **La consolidation institutionnelle des OP**, gage de leur représentativité, de leur capacité de négociation et de leur continuité d'activité à travers :
 - le renforcement de leurs instances de **gouvernance** (y compris la participation des jeunes et des femmes);

- l'amélioration de la **gestion administrative et financière** ;
- le développement des **compétences** (conduite du changement, gestion, leadership) **des élus et des salariés**, comme l'Université paysanne du ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest);
- l'identification et la mise en œuvre de **délégations ; de services publics** ;
- **la conduite des projets**, dans le cadre d'une redevabilité interne et externe et de démarches d'évaluation rigoureuses.

- **L'accès aux financements** (comptes certifiés, accès aux services financiers, mise en place d'outils, de taxes, de fonds) pour soutenir les activités, le fonctionnement, le développement des services, les investissements, les infrastructures et, plus largement, les projets mis en œuvre au bénéfice des producteurs agricoles, des filières et des territoires.



• **La conception et la diffusion de pratiques professionnelles** durables :

- **formations** technico-économiques ;
- installation et accompagnement de **jeunes agriculteurs** ;
- constitution de **centres de gestion** ;
- expérimentation et structuration de **services de conseil agroécologique**¹⁶.

• **La structuration des filières**, qu'il s'agisse :

- des **produits d'exportation** (coton, café, cacao) ;
- du **commerce équitable** ou des **signes de qualité** (agriculture biologique, indications géographiques...) ;
- des **filières vivrières** (protéines végétales, collecte et transformation du lait...).

• **La gestion durable des ressources naturelles** et la résilience des territoires ruraux (gestion foncière ou gestion des ressources en eau, préservation des aires protégées). Outre le financement de projets, de nombreuses expériences sont capitalisées dans le cadre du CTFD¹⁷ et du COSTEA¹⁸.

• **Le financement de dispositifs de sécurité alimentaire**

tels que : la reconstitution de stocks de sécurité alimentaire au sein de la « première ligne de défense » (banques de céréales, greniers de sécurité alimentaire) ; la stratégie régionale de stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest ; l'approvisionnement de marchés institutionnels comme les cantines scolaires.

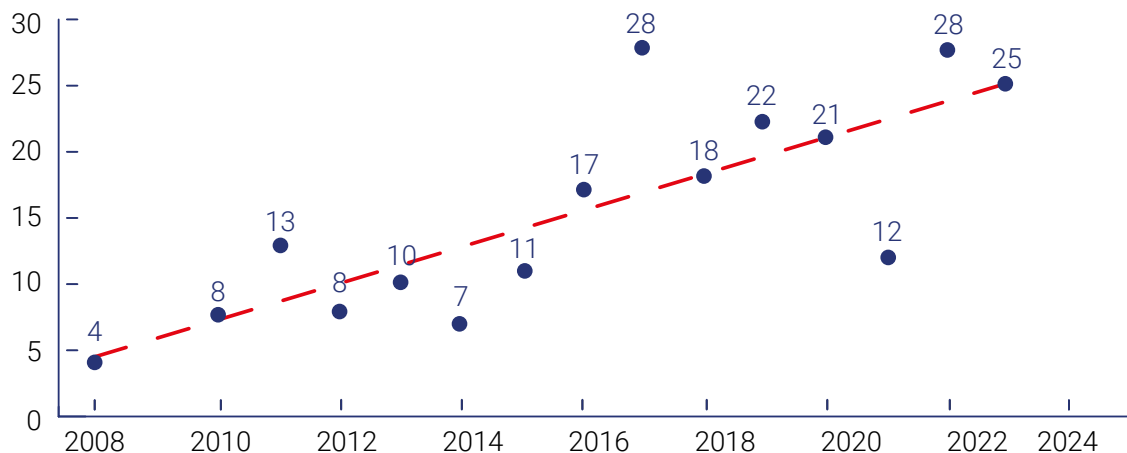
• **La mise en place de plateformes pérennes de concertation**

État-profession, interprofessions ou entre organisations de producteurs, ainsi que le soutien au **plaidoyer** auprès de leurs pairs, des opérateurs économiques, mais aussi, de la recherche agronomique ou de l'État. Par exemple, la plateforme multi-acteurs d'appui à la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

• **La participation au dialogue de politique publique**

pour la prise en compte de l'agroécologie, l'adoption de mesures commerciales en Afrique de l'Ouest (Inter-Réseaux¹⁹) ou la mobilisation des OP régionales pour l'élaboration des politiques agropastorales en Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nombre de projets financés par le groupe AFD mentionnant les OP dans leur description succincte



¹⁶ Cf. AFD, 2023, *Pour une meilleure intégration de la transition agroécologique dans les projets financés par le groupe AFD, note de positionnement*, 51 p.

¹⁷ CTFD_ *Le Comité technique "Foncier et développement"*

¹⁸ Cf. COSTEA_ *Comité scientifique et technique de l'eau agricole*

¹⁹ *Inter-Réseaux développement rural*

L'analyse de la base de données du groupe AFD (2008-2023), complétée par entretiens, permet un **recensement non exhaustif** de 234 opérations où des appuis aux OP ont été mis en œuvre. Elles sont en **augmentation tendancielle depuis 2008**.

Les zones d'intervention sont diversifiées. Les projets couvrent les départements géographiques Afrique (48 %), Orient (16 %), Trois Océans (9 %), Amérique latine (5 %). En outre, 22 % des projets sont multi-pays.

La quasi-totalité de ces projets sont financés par l'AFD. Quelques projets financés par PROPARGO sont également référencés (financement d'entreprises privées détenues par des coopératives de producteurs de thé au Kenya, groupement d'exploitants d'hévéa en Côte d'Ivoire, garanties ARIZ...).

Une majorité de ces projets sont financés par des subventions (84 % en nombre de projets) dont 21 % via le dispositif initiatives OSC²⁰, 12 % de fonds délégués essentiellement par l'UE et 4 % issus de contrats de désendettement et de développement (C2D).

Ces opérations prennent des formes diverses : projets classiques ou programmes de renforcement des capacités commerciales (PRCC), dans lesquels les OP assurent la maîtrise d'ouvrage ou interviennent en tant que partenaires ; appui sur le temps long (trois phases de trois ans dans les financements du guichet I-OSC) ; financement de démarches méthodologiques d'agri-agences ou d'ONG...

Soutenir proactivement les OP

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2023 a précisé les dix objectifs prioritaires de **la politique de solidarité internationale et de l'aide publique au développement** de la France. Pour l'AFD, ces ambitions devraient se traduire par des indicateurs d'activité spécifiques, notamment en matière de lutte contre le **changement climatique**, de préservation de la **biodiversité, de formation, d'innovation entrepreneuriale** en Afrique, **de droits humains, d'égalité femmes-hommes** ou de renforcement de la **souveraineté alimentaire** notamment en Afrique. Par exemple, l'indicateur relatif à ce dernier objectif porte sur la part des engagements sectoriels du groupe AFD qui contribuent au renforcement des chaînes de valeur agricoles et agro-alimentaires ainsi qu'aux transitions agroécologiques. Pour tous ces objectifs, les OP constituent des partenaires privilégiés. Afin de poursuivre et de renforcer ce partenariat, différentes perspectives peuvent être avancées.

En premier lieu, il s'agit de réaffirmer **l'engagement du groupe AFD à soutenir les OP**. Dialoguer avec les OP et investir dans leurs activités, directement ou indirectement, contribue à la mise en œuvre des trois axes de la stratégie d'intervention du groupe AFD dans le secteur de l'agriculture, du développement rural et de la biodiversité. L'AFD réitère l'importance de prendre en compte les OP dans les opérations et d'approfondir le dialogue avec ces dernières (notamment à travers des alliances comme Agricord). L'AFD contribuera, à travers des activités de production de connaissances ou des évaluations, à éclairer le potentiel et l'impact des OP, notamment en termes économiques (emplois, productions, valeur ajoutée...).

²⁰ Dispositif I-OSC de l'AFD

En outre, l'AFD continuera de prendre en compte le rôle des OP dans le **dialogue de politique publique** avec les **pays partenaires** et soutiendra le principe de la participation effective des OP dans l'élaboration des politiques et stratégies régionales, nationales et locales dans le domaine agricole. Cette dimension s'inscrit dans les axes stratégiques que le groupe AFD se fixe pour renforcer le **lien social et les institutions**. En se fondant sur le retour d'expérience issu des projets d'appui aux OP, l'AFD intégrera l'enjeu de leur renforcement dans les instances de dialogue international auxquelles elle participe ou contribue (N4G-2025, COP, sommet sur les systèmes alimentaires, ECOWAP-2035, etc.), en s'inspirant de propositions d'actions issues d'initiatives comme celles du Forum paysan (FIDA) ou de la DNUAF (FAO-FIDA).

Le partenariat avec les OP ne pourra se faire en confiance que s'il s'inscrit dans le temps. Il importe donc que l'AFD puisse contribuer à la structuration pérenne des OP, et plus spécifiquement, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de **leurs stratégies de financement**. L'autofinancement étant une gageure, la trajectoire de mobilisation de ressources diversifiées (fonds de développement agricole, taxes, relais de financement par les États, rémunération des services des OP, y compris communs et services publics, marchés institutionnels, partenariats public-privés, financements à coûts partagés, paiement de services environnementaux, prêts, etc.) doit être accompagnée pour soutenir la palette des services offerts par les OP.

La mise en œuvre de ces stratégies suppose une **gouvernance** (y compris le renouvellement des générations de leaders) **et des systèmes de gestion et d'information robustes**.

Dans ce même objectif de pérennisation, l'AFD prêtera une attention accrue à l'ensemble des **mécanismes de dialogue des OP avec les acteurs des filières agricoles et des territoires**. Il s'agit d'accompagner les démarches en cours et la mise à niveau pour de nouvelles fonctions : certifications pour les transferts monétaires, approvisionnement de la restauration collective, installation de jeunes agriculteurs, recherche agricole en co-construction, partenariats tripartites avec les institutions financières ou les pouvoirs publics...

L'ensemble de ces activités et engagements constitue le cadre d'action rénové de l'AFD pour un soutien proactif aux organisations de producteurs. Historiquement centrée sur la professionnalisation des OP, elle-même associée à la libéralisation des filières agricoles dans les années 90, la gamme d'actions de l'AFD en faveur des OP doit être adaptée au contexte des transitions agricoles et alimentaires, au regard de la place centrale de ces transitions dans la réponse aux enjeux globaux.

L'AFD contribuera à ce que les OP soient en mesure de jouer un rôle actif, connu et reconnu dans la nécessaire transformation des systèmes agricoles et alimentaires, et à sa mesure, participera à leurs efforts, et à ceux de leurs partenaires, pour que leur voix soit mieux entendue.

Cette note de synthèse supervisée par Sandra Rulière et Béatrice Ki-Zerbo de la division Agriculture, Développement rural et Biodiversité, est issue d'un groupe de travail de l'AFD composé de : Jean-René Cuzon, Estelle Chavallard, Thierry Duplan, Mathilde Gasperi, François Giraudy, Matthieu Le Grix, Na'akin Pintado, Emmanuelle Poirier-Magona, Claude Torre, Rémi Tissot.

Son élaboration a été accompagnée par l'IRAM.



UNE PLATEFORME SECTORIELLE



.....

Pour un monde en commun

.....

Le groupe AFD finance et accélère les transitions pour un monde plus juste, sûr et résilient, en s'engageant pour les populations avec ses partenaires, partout dans le monde. Fort de ses entités complémentaires – l'Agence française de développement pour les financements publics, Proparco pour l'investissement privé responsable, et Expertise France pour l'expertise technique – le Groupe répond à tous les enjeux liés au développement durable.

Engagé dans plus de 160 pays ainsi que dans les Outre-mer, il adapte ses interventions aux réalités du terrain, soutenant activement les initiatives locales. Avec plus de 4000 projets alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), le groupe AFD, au nom des Français, mobilise tous les acteurs engagés dans le développement économique et la préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes ou encore la santé mondiale. Du côté des autres, pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31